

- D-2024-01 Finances – Le conseil municipal approuve le compte rendu annuel à la collectivité sur l'aménagement de la zone d'aménagement concerté du Crêt d'Esty pour l'année 2023.
- D-2024-02 Acquisition de la parcelle de Mme SBAFFO Lucie : le Conseil Municipal autorise le Maire à acquérir la parcelle AN n°93 d'une surface totale de 158 m² au prix de 790 €.
- D-2024-03 Acquisition de la parcelle de M. SBAFFO Jean-Luc : le Conseil Municipal autorise le Maire à acquérir la parcelle AN n°47p d'une surface totale de 284 m² au prix de 1.420 €.
- D-2024-04 Acquisition des parcelles de Consorts SBAFFO : le Conseil Municipal autorise le Maire à acquérir les parcelles AN n°36p et 52p d'une surface totale de 485 m² au prix de 2.425 €.
- D-2024-05 Le conseil municipal autorise le maire à lancer la procédure d'échange foncier avec les consorts AYMONIER.
- D-2024-06 Convention de servitude de passage de réseaux au profit d'ENEDIS. Le Conseil Municipal autorise le Maire à consentir à ENEDIS une servitude électrique grevant la parcelle communale à CHAVANOD cadastrée lieudit « Crêt d'Esty » section AM sous le n°54, – indemnité unique et forfaitaire de 15 euros
- D-2024-07 Convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien avec le Département de la Haute-Savoie et le Grand Anancy concernant le projet d'aménagement d'un carrefour giratoire avec la route de la Fruitière, sur la RD16. Le cout total de l'opération est estimé à 921 738,35 € HT. Le Conseil Municipal valide la convention à intervenir avec le Conseil Départemental de la Haute Savoie et le Grand Anancy.
- D-2024-08 Convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien avec le Département de la Haute-Savoie – Avenant n°1 - concernant l'aménagement d'un tourne à gauche sur la route des Gorges du Fier. La convention initiale est complétée par la création d'une station de transports en commun en bordure de la RD116 dans l'emprise du tourne à gauche. Le Conseil Municipal autoriser le maire à signer l'avenant n°1.
- D-2024-09 Le Conseil Municipal fixe à 740 euros par enfant (habitant Chavanod) le forfait communal de scolarité, pour l'année 2023/2024, à l'école privée Sainte-Croix.
- D-2024-10 Le Conseil Municipal valide l'octroi d'une subvention à l'école privée Sainte-Croix pour un montant 2.893,80 euros.
- D-2024-11 Le conseil municipal valide l'octroi d'une aide de 50% du montant de l'aide accordée par le Grand Anancy lors de l'achat d'un vélo.

A noter :

Le compte rendu de séance du conseil municipal est remplacé par une liste sommaire des délibérations adoptées conformément à la réforme de publicité des actes des collectivités locales à compter du 1^{er} juillet 2022 : cf. ordonnance n° 2021-1310 décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021.